

LES COLLÈGES DE MOBILIS

Pour favoriser une représentation de tous les acteurs et une possibilité accrue de débat et de concertation, chaque adhérent est invité à s'inscrire dans un collège. L'équilibre de chaque groupe au sein de l'association sera préservée grâce à un système de vote par collège.

1

Auteurs, illustrateurs, traducteurs, coloristes, auteurs-conteurs, scénaristes...

- Avoir été lié une fois par un contrat d'édition (revue, livre, web...);
- Habiter la région ou être publié dans la région.

Adhésion : 20€

2

Éditeurs et structures éditrices de livres, de revue, numériques.

- Siège social ou activité en région ;
- Pratiquer le contrat d'édition.

Adhésion : 35 €

3

Librairies indépendantes, maisons de la presse, café-librairie, librairie itinérante, librairies de musées...

- Respecter le prix unique du livre ;
- Siège social ou point de vente en région

Adhésion : 35 €

4

Structures de promotion du livre et de la lecture : manifestations, résidences, actions culturelles

- Structure et public en région

Adhésion : 35 €

5

Bibliothèques et centres de documentation

- Œuvrer en région

Adhésions :

Bib. associatives, CE, documentation : 35€
SCD, Archives : 170€
BM et interco. :

< 10 000 hab. : 70€
< 20 000 hab. : 120€
< 50 000 hab. : 170€
< 100 000 hab. : 220€
> 100 000 hab. : 300€

6

Autres métiers du livre : graphistes, médiateurs, artistes, journalistes, relieurs, imprimeurs, bouquinistes, conteurs, comédiens...

- Exercer dans la région

Adhésions :

Personnes physiques : 20€
Personnes morales : 35€

7

Autres acteurs du livre et de la lecture : bénévoles (bibliothèques, associations), auteurs auto-édités et personnes qualifiées

- Exercer dans la région

Adhésion : 10€

8

Partenaires : organismes publics et privés

Adhésion : 70 €

Collectivités : villes, agglomérations, communautés, départements...

Adhésion :

< 10 000 hab. : 70€
< 20 000 hab. : 120€
< 50 000 hab. : 170€
< 100 000 hab. : 220€
> 100 000 hab. : 300€

9

Associations professionnelles et organismes de formation

- Sur accord de leur conseil d'administration ;
- Exercer dans la région

Adhésion : 35 €

S'ENGAGER À MOBILIS, C'EST

REPRÉSENTER les membres de son collège et leurs enjeux.

ELIRE les membres du bureau, composé d'un·e président·e, éventuellement d'un·e vice-président·e, d'un·e secrétaire, et d'un·e trésorier·ère.

DECIDER de la marche à suivre pour appliquer les décisions de l'assemblée générale et réaliser le projet associatif.

IMPULSER des ateliers de travail collectifs, en lien avec les membres du collège, et participer aux temps de travail proposés par l'association.

SUIVRE l'association tout au long de l'année, accompagner l'équipe dans ses projets actuels et futurs.

JE SOUHAITE M'ENGAGER

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Structure : _____

Mail : _____

Collège n° _____ Ville : _____

- J'adhère au projet de l'association, à ses statuts et je souhaite m'impliquer pour son développement.

Date : _____ Signature : _____

Bulletin à adresser à **MOBILIS, 13 rue de Briord, 44 000 Nantes**

Pour toute information : **02 40 84 06 45** ou adele.spieser@mobilis-paysdelaloire.fr